



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 21 JUIN 2010

Délibération n° 10/24 relative aux subventions diverses

L'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, valablement réunie le 21 juin 2010,

DÉCIDE,

- le renouvellement de son adhésion 2010 au Syndicat ALPI, pour un montant de 1 230 € ;
- le renouvellement de son adhésion 2010 à l'Association Pôle Eco conception & Management du Cycle de Vie, pour un montant de 1 000 € ;
- le renouvellement de son adhésion pour 2010 à l'Association Landes Insertion Solidarité Accueil (LISA) et pour un montant de 30 euros ;
- de participer à l'opération Trophées Sécurité Routière 2010, organisée par la Préfecture des Landes, pour un montant de 200 € ;
- le renouvellement de son adhésion 2010 à Adour Compétitivité, pour un montant de 287,04 € ;
- le renouvellement de sa cotisation pour 2010, à l'Association Entreprendre Adour, pour un montant de 2 300 € ;
- le renouvellement de sa cotisation pour 2010, à Entreprendre en France, pour un montant de 1 885 € ;
- le renouvellement de sa cotisation pour 2010, à Landes Initiatives, pour un montant de 500 € ;
- le renouvellement de son abonnement, pour 2010, auprès de Sémaphore, pour un montant de 1 600 € ;
- le renouvellement de son abonnement, pour 2010, auprès de l'Agence pour la Création d'Entreprises (APCE, pour un montant de 900 €.

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont-de-Marsan, le 21 juin 2010

Le Président,

Philippe SIMON

